

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 30 novembre 2021**

*Présents :*

Mmes CALBRY Lydie, SANSON Michèle, TOMKOW Annie  
MM. BECRET Christian, SAINT-SANS Christian, TOMKOW Bernard

*Absents excusés et représentés :*

M. CARON Etienne (pouvoir à M. Christian Saint-Sans)  
M. Baptiste Dumont (pouvoir à Mme Annie Tomkow)  
M. Miguel Abraham (pouvoir à Mme Lydie Calbry)  
M. Thierry DERAS (pouvoir à Mme Michèle Sanson)

*Secrétaire de séance :* Mme Michèle Sanson

---

La séance est ouverte à 18h00.

En raison des mesures sanitaires dues à la COVID 19, le conseil municipal se tient à huis clos dans la salle du conseil pour respecter les mesures de distanciation.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.**

Le compte rendu de la réunion du 5 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

**2. DELIBERATION POUR ACCEPTATION DE L'ARRETE DE DEFENSE INCENDIE.**

Les maires doivent assurer l'existence, les suffisances et la disponibilité en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre. Le décret n°2015-235 du 27 février 2015, complété par l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 concernant le Référentiel National de la Défense Extérieure contre l'incendie (RNDECI) fixe les grands principes en mettant l'analyse des risques au cœur du dimensionnement des ressources en eau pour l'alimentation des engins de lutte contre l'incendie.

Ainsi l'ensemble des communes françaises a l'obligation d'appliquer les prescriptions relatives au risque incendie de leur département.

En ce qui concerne la commune de Dampierre-Saint-Nicolas, la couverture incendie est réalisée à 90 %. Pour avoir une couverture incendie totale, il sera nécessaire d'installer en 2022 un poteau-incendie dans la rue des Demagnes et avec l'accord de M. Dubrulle construire une dalle en béton dans son champ jouxtant la Béthune, suffisamment résistante pour pouvoir supporter le poids des engins de pompage dans la rivière.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

**3 DELIBERATION POUR UN VIREMENT DE CREDITS POUR LE REGLEMENT DES SALAIRES.**

Il s'agit d'une régularisation d'écriture comptable demandée par la Trésorerie générale.

Afin de pouvoir payer les salaires et les charges sociales du dernier trimestre des agents communaux et des élus, un virement de crédits de 11 400,00 € est nécessaire. Il convient de prendre la somme de 6 400,00 € sur le compte entretien et réparations des voiries et 5 000, 00€ sur le compte des

## MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

dépenses imprévues. Cet écart s'explique par le fait d'avoir dû embaucher M. Monnier (6 550,00 €) pour remplacer M. François.

L'assurance doit encore verser 5 000,00 € d'ici la fin de l'année 2021.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

#### 4. DELIBERATION POUR MISE EN PLACE DE STORES DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LE BUREAU DE LA SECRETAIRE ET LE BUREAU DU MAIRE.

Le changement d'huïserie nécessite le remplacement des stores. Les anciens étaient dans un très mauvais état et ne correspondent plus aux nouvelles fenêtres.

Coût 785,24€

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

#### 5. DELIBERATION POUR LE REMPLACEMENT A L'IDENTIQUE DE LA PORTE D'ENTREE PRINCIPALE DE L'EGLISE.

La porte d'entrée principale de l'église est dans un état tel qu'il est absolument indispensable de la remplacer à l'identique.

2 devis ont été soumis :

- Legrand Louis pour la somme de 6126,00 €
  - Nicolas menuiserie pour la somme de 2937,00 €
- L'entreprise Nicolas a été retenue pour l'exécution des travaux

Décision du conseil municipal : Le conseil municipal a retenu l'entreprise Nicolas à l'unanimité.

#### 6. QUESTIONS DIVERSES.

- CR de la réunion Violences familiales.

M. Christian Saint-Sans a assisté à une réunion à Saint Nicolas d'Aliermont sur le thème des Violences Familiales afin de sensibiliser les élus sur les éventuels cas qui pourraient être recensés dans la commune. Si vous êtes témoins de ce type de situation, n'hésitez pas à faire remonter l'information à la mairie.

- Le Président du SIVOS a annulé le pot du 10 décembre par précaution face à la recrudescence du COVID.

- Le maire a annulé le pot de remise des cartes KDO aux agents le 17 décembre pour les mêmes raisons.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.

La secrétaire de séance,  
Mme Michèle SANSON



Le maire,  
M. Bernard TOMKOW

